



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2019
COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le dix sept juin deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le onze juin deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, salle du conseil à la mairie annexe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAVOUYÈRE, Maire.

Étaient présents (19) :

M. GAVOUYÈRE, M. BROUNAIS, M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADEC, MME CURAUDEAU, M. GUICHARD, MME FOURAGE, MME GUILLOU, M. PILARD, MME LAUSSUCQ, MME KULIBERDA, M. FLEURY, M. MORIVAL M. AMPROU, M. LABARRE, MME BERNARD, M. CHAUVET, M. BOUCARD, MME FALOT.

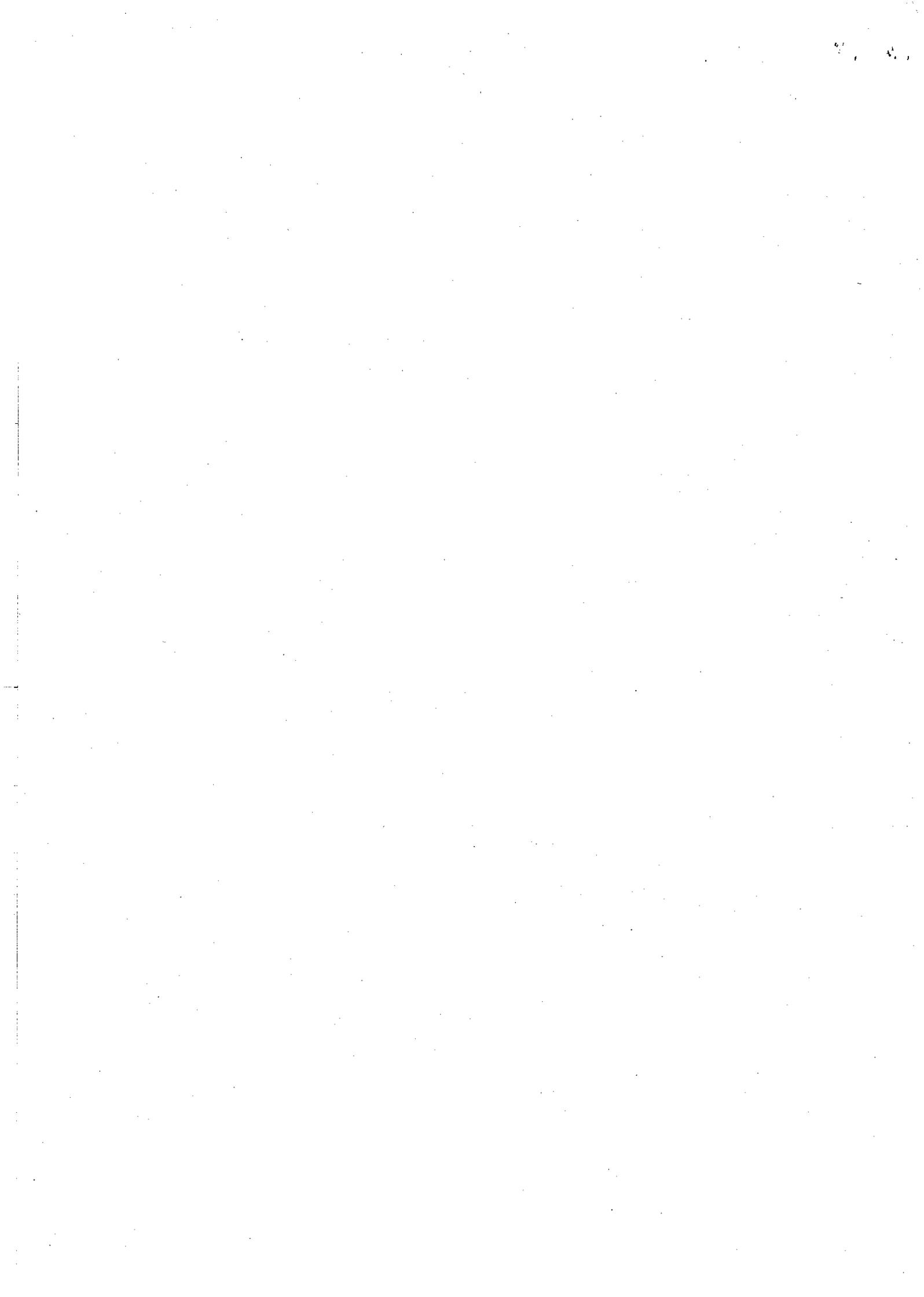
Absents, excusés et représentés (6) :

MME PLAINEAU a donné pouvoir à M. BROUNAIS
M. LÉCUREUIL a donné pouvoir à MME CURAUDEAU
M. GOUPIL a donné pouvoir à MME MÉRIADEC
MME AMPROU a donné pouvoir à M. AMPROU
M. BARDOU a donné pouvoir à M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE
MME GARNIER a donné pouvoir à M. GAVOUYÈRE

Absents (2) :

MME PAQUEREAU
MME TOUCANE

Secrétaire de séance : M. GUICHARD



ORDRE DU JOUR

- 1 / Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2019.
- 2 / Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du Conseil Municipal.

2019-42 / Vœu pour une meilleur répartition des sièges au sein de Nantes Métropole.

FINANCE ET VIE ÉCONOMIQUE

- 2019-43 / Demande d'admission en non-valeur.
2019-44 / Créance éteinte.
2019-45 / Décision modificative n°2.
2019-46 / Contraction d'un emprunt pour le financement des investissements.
2019-47 / Compte épargne temps - Indemnisation et droit d'option.
2019-48 / Autorisation de recrutement dans le cadre de Contrats Engagement Éducatif (CEE).
2019-49 / Modification du tableau des effectifs.
2019-50 / Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

ÉDUCATION - CULTURE - SPORT

- 2019-51 / Participation financière aux frais de fonctionnement des écoles publiques des élèves des communes extérieures pour l'année scolaire 2018-2019.
2019-52 / Participation financière aux frais de fonctionnement de l'établissement de formation « Maison Familiale et Rurale » de Saint Père en Retz accueillant des élèves résidant au Pellerin pour l'année scolaire 2018-2019.
2019-53 / Participation financière aux frais de fonctionnement des transports scolaires de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique fréquentés par des élèves résidant au Pellerin pour l'année scolaire 2018-2019.
2019-54 / Convention d'attribution d'une subvention de projet à la section judo de l'amicale laïque du Pellerin dans le cadre de l'organisation des 50 ans du club.
2019-55 / Attribution d'une subvention de projet à l'association Pell'Mêle dans le cadre de la création d'une épicerie associative.

SOLIDARITÉ - AFFAIRES SOCIALES

- 2019-56 / Renouvellement du dispositif de la tarification sociale de l'eau.
2019-57 / Instauration d'un Pass Permis.

CADRE DE VIE - URBANISME - TRAVAUX

- 2019-58 / Lutte contre le frelon asiatique : Convention de partenariat avec Polleniz.
2019-59 / ZAC de la Jaunaie – Rétrocession des parcelles AM428, AM542 et AM543 à la Commune.
2019-60 / Convention de gestion entre Nantes Métropole et la Commune du Pellerin pour l'immeuble cadastré AA477, sis 6, rue de la Jouardais.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2019.

Le compte rendu est approuvé par :

14 voix pour

(M. Gavouyère, M. Brounais, M. Brillaud de Laujardière, Mme Mériadec, Mme Curaudeau, M. Guichard, Mme Fourage, Mme Guillou, M. Pilard, Mme Laussucq, M. Labarre, Mme Bernard, M. Boucard, Mme Falot).

Abstentions, détaillées comme suit :

7 absents du jour : Mme Plaineau, M. Lécureuil, M. Goupil, Mme Amprou, M. Bardou, Mme Toucane, Mme Paquereau,

6 absents le 1^{er} avril 2019 : Mme Kuliberda, Mme Amprou, M. Morival, Mme Paquereau, M. Bardou, Mme Garnier.

2/ Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.

2019-42 / Vœu pour une meilleur répartition des sièges au sein de Nantes Métropole.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- De demander à la majorité en place à la tête de NM d'engager des discussions avec les 24 communes en vue de négocier un "accord amiable " ou "local", ainsi que la Loi le permet, afin d'aboutir à une répartition mieux équilibrée des sièges au sein du Conseil Métropolitain.

Approuvé par 21 votes pour, 4 abstentions (M. Fleury, M. Morival, Mme Bernard et M. Chauvet).

| |
|-----------------------------------|
| FINANCES ET VIE ÉCONOMIQUE |
|-----------------------------------|

2019-43 / Demande d'admission en non-valeur.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances – Vie économique du 7/6/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver l'admission en non valeur des titres de recettes présentés en séance.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2019-44 / Créance éteinte.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances – Vie économique du 7/6/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'ordonner l'exécution de la décision du Tribunal d'instance et d'effacer les dettes concernées.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2019-45 / Décision modificative n°2 du budget primitif 2019.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Vie économique du 18/3/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé :

- D'approuver la décision modification n° 2 au budget primitif 2019.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 18 votes pour, 7 abstentions (M. Fleury, M. Morival, M. Labarre, Mme Falot, M. Boucard, Mme Bernard et M. Chauvet).

2019-46 / Contraction d'un emprunt pour le financement des investissements.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances – Vie économique du 7/6/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la contraction d'un emprunt pour le financement des investissements auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de la Loire dans les conditions présentées en séance.
- D'approuver les articles présentés en séance.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 21 votes pour, 2 contre (M. Fleury et M. Morival), 2 abstentions (Mme Bernard, M. Chauvet).

2019-47 / Compte épargne temps – indemnisation et droit d'option.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 25 avril 2019.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances - Vie économique du 7/6/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'appliquer le droit d'option suivant aux agents qui disposent d'un CET, à partir du 16^{ème} jour épargné :
 - Maintien des jours épargnés.
 - Paiement forfaitaire.
 - Transformation en points pour le régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) pour les fonctionnaires affiliés à la CNRACL uniquement.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- De dire qu'un retour d'expérience sera réalisé d'ici un an afin d'en tirer les enseignements nécessaires d'un point de vue financier et de management du personnel.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2019-48 / Autorisation de recrutement dans le cadre de Contrats Engagement Éducatif (CEE).

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 25 avril 2019.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances – Vie économique du 7/6/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'appliquer une rémunération journalière de 75 € brut pour la préparation et l'animation des séjours organisés par la commune.
- De supprimer la période minimale de repos quotidienne et reporter la période de repos compensateur à l'issue du séjour, selon la durée de celui-ci.
- De fixer une règle des équivalences de durée de travail en période de présence nocturne et d'appliquer un forfait de 3 heures.
- D'approuver les créations des postes susmentionnés.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2019-49 / Modification du tableau des effectifs, création et suppression de postes.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 25 avril 2019 relatif à ces suppressions.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances – Vie économique du 7/6/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la création et la suppression des postes susmentionnés.
- D'approuver les modifications apportées au tableau des effectifs annexé à la délibération.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 24 votes pour, 1 abstention (M. Labarre).

2019-50 / Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité pour la période du 7 juillet 2019 au 31 août 2020.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances – Vie économique du 7/6/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter, si nécessaire, pour répondre aux nécessités de service, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.
- De charger Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature du poste à occuper, des fonctions à exercer et du profil requis.
- D'approuver la création des emplois non permanents à temps non complet susmentionnés.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au Budget.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

ÉDUCATION - CULTURE - SPORT

2019-51 / Participation financière aux frais de fonctionnement des écoles publiques des élèves des communes extérieures pour l'année scolaire 2018-2019.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Education Culture et Sport » du 3/6/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver les tarifs présentés en séance.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2019-52 / Participation financière aux frais de fonctionnement de l'établissement de formation « Maison Familiale et Rurale » de Saint Père en Retz accueillant des élèves résidant au Pellerin pour l'année scolaire 2018-2019.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Education Culture et Sport » du 3/6/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la subvention présentée en séance.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2019-53 / Participation financière aux frais de fonctionnement des transports scolaires de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique fréquentés par des élèves résidant au Pellerin pour l'année scolaire 2018-2019.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Education Culture et Sport » du 3/6/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la subvention présentée en séance.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2019-54 / Convention d'attribution d'une subvention de projet à la section judo de l'amicale laïque du Pellerin dans le cadre de l'organisation des 50 ans du club.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Education Culture et Sport » du 3/6/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la convention et la subvention présentée en séance.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 22 votes pour, 3 abstentions (M. Fleury, M. Morival et M. Lécureuil).

2019-55 / Attribution d'une subvention de projet à l'association Pell'Mêlé dans le cadre de la création d'une épicerie associative.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Education Culture et Sport » du 3/6/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la subvention présentée en séance.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé par 21 votes pour, 2 contre (M. Fleury, M. Morival), 1 abstention (M. Pilard)
M. Labarre n'a pas pris part au vote*

| |
|---------------------------------------|
| SOLIDARITÉ - AFFAIRES SOCIALES |
|---------------------------------------|

2019-56 / Renouvellement du dispositif de la tarification sociale de l'eau.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Solidarité - Affaires Sociales » du 6/6/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver le renouvellement de la procédure de tarification solidaire concernant l'eau.
- D'approuver la délégation de la mission au CCAS du Pellerin.
- D'autoriser M. Le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention tripartite entre la mairie, le CCAS et Nantes Métropole relative à la tarification sociale de l'eau.

Approuvé à l'unanimité.

2019-57 / Instauration d'un Pass Permis.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Solidarité - Affaires Sociales » du 6/6/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver le projet Pass Permis et sa mise en place.
- D'autoriser M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention entre la mairie, les associations, l'auto-école et le candidat ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

| |
|---|
| CADRE DE VIE - URBANISME - TRAVAUX |
|---|

2019-58 / Lutte contre le frelon asiatique : convention de partenariat avec Polleniz.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Cadre de Vie Urbanisme Travaux du 6/6/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- De fixer la participation financière pour la destruction d'un nid en versant la somme de 40 € par nid détruit selon les modalités fixées dans la convention,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à l'Éducation à signer la convention de partenariat avec Polleniz.

Approuvé à l'unanimité.

2019-59 / ZAC de la JAUNAIE – Rétrocession par Loire-Atlantique Développement – SELA des parcelles AM 428, AM 542 et AM 543 à la Commune.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Cadre de Vie Urbanisme Travaux du 6/6/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles AM428, AM542 et AM543 (ces deux dernières parcelles étant issues de la parcelle AM430), au profit de la Commune, les frais connexes d'acte notarié étant à la charge de la SELA.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

**2019-60 / Convention de gestion entre Nantes Métropole et la commune du Pellerin
pour l'immeuble cadastrée AA477, sis 6, rue de la Jouardais.**

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Cadre de Vie Urbanisme Travaux du 6/6/2019.

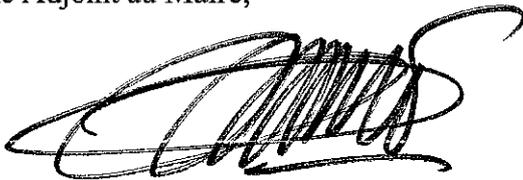
Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué, à signer la convention de gestion avec Nantes métropole et l'acte de vente à venir.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Fait au Pellerin, le 21 juin 2019

Le Maire,
Pour le Maire empêché et par délégation,
Le 2ème Adjoint au Maire,



François BRILLAUD de LAUJARDIÈRE

11